

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 107

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 14, supprimer la seconde occurrence des mots :

« des personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pas d'utilité à l'ajout du mot : « personnes ».